



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 14 mars 2013

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 5 mars 2013		
Date d'affichage 7 mars 2013		
Objet de la délibération <i>Direction des finances – Service finances – Reprise anticipée du résultat 2012 - Service public d'assainissement.</i>		
Vote pour à l'unanimité		
POUR : 33		
CONTRE : 0		
ABSTENTION : 0		

L'an deux mille treize, le quatorze mars deux mille treize, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, DROESCH Michel, BOTA Yasmine, LAUNAY Michel, DESVILLETES Louis, CAPELA Marie-Pierre, BONIFAY Rose-Marie, GUERRUCCI Alberto, CHAUCHE Dalel, DELGADO Alexandra, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, KASPERSKI Christophe

Procurations :

RIGAUD Catherine donne procuration à GARRON André,
BORELLI Huguette donne procuration à LAUNAY Michel,
ROUX Jean-Paul donne procuration à COQUAULT Jean-Pierre,
FOREST Marie-Paule donne procuration à CHASTAIGNET Elisabeth

Absents :

aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Yasmine BOTA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

L'instruction budgétaire et comptable M49 prévoit la reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur au budget primitif N+1 dans les mêmes conditions que la M14.

La reprise anticipée du résultat ne peut s'effectuer qu'entre le 31 janvier et le 31 mars, c'est-à-dire après la clôture de la journée complémentaire afférente à l'exercice clos et jusqu'à la date limite de vote du budget. L'objectif consiste en effet à autoriser la reprise d'un résultat excédentaire présentant un caractère certain pour éviter de recourir à la fiscalité. La reprise doit obligatoirement s'effectuer en une seule fois et en totalité.

Lors du vote du compte administratif, les résultats sont définitivement arrêtés.

La délibération d'affectation du résultat doit intervenir, comme pour la reprise classique des résultats, après le vote du compte administratif, qu'il y ait eu ou non différence avec la reprise anticipée. L'exécution du titre de recettes sur le compte 1068 ne peut avoir lieu qu'après vote du compte administratif et au vu de la délibération d'affectation.

L'assemblée délibérante doit, lorsque les résultats font apparaître une différence avec la délibération relative à la reprise anticipée, procéder à la régularisation dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif.

Il est proposé à l'assemblée délibérante la reprise anticipée du résultat 2012 au budget primitif 2013 - Service public d'assainissement.

VU l'instruction budgétaire et comptable M49

CONSIDERANT l'état de reprise anticipée du résultat 2012 service public d'assainissement, visé par le trésorier.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **REPORTE** le résultat 2012 ainsi qu'il suit :

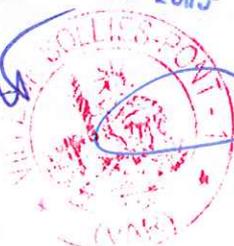
Résultat global de la section de fonctionnement 2012	+ 741 291,35
Solde d'exécution de la section d'investissement 2012 chapitre 001	+ 42 348,81
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2012	- 102 354,41
Besoin de financement de la section d'investissement	- 60 005,60
Couverture du besoin de financement 2012 (compte 1068)	+ 60 005,60
Solde du résultat de fonctionnement chapitre 002	+ 681 285,75

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

19 MARS 2013 18 MARS 2013



Handwritten signature in blue ink across the stamps.

COMMUNE DE SOLLIES-PONT
BUDGET ASSAINISSEMENT

REPRISE DU RESULTAT 2012

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES		DEPENSES	
Exercice	259 999,35		142 334,65
Excédent reporté	623 626,65		
TOTAL cumulé	883 626,00		142 334,65

SOLDE FONCTIONNEMENT CUMULE **741 291,35**

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES		DEPENSES	
Exercice	82 545,05		432 606,80
Restes à réaliser	0,00		102 354,41
Excédent reporté 2011	392 410,56		0,00
TOTAL	474 955,61		534 961,21

Excédent cumule (hors Restes à réaliser) **42 348,81**

AFFECTATION C/1068 **60 005,60**

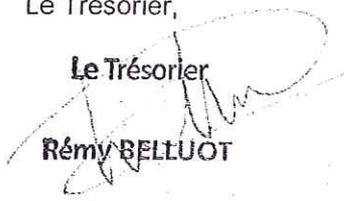
Excédent ordinaire à reporter **681 285,75** c/002

Fait à SOLLIES-PONT, le 28 janvier 2013

Certifié conforme,
P/Le Maire
D RAVINAL
Adjte au Budget



Certifié conforme,
Le Trésorier,

Le Trésorier

Rémy BELLUOT



ETAT DES ENGAGEMENTS DE DEPENSES REPORTEES - EXERCICE 2012

Établissement : ASSAINISSEMENT
Budget : ASS

Article	Engagement	Libellé de l'engagement	Tiers	Date de l'engagement	Bon de commande / Marché / Contrat	Montant engagé
2315	2012000017	RENOUVELLEMENT RESEAUX ASSAINISSEMENT	SOTTAL TP MONTI SOLLIES	14/12/2012	12006	27 772,29
2315	2012000015	MISSION SPS RENOUVELLEMENT RESEAU EAU USEES	CAPS SECURITE	14/12/2012		2 395,00
2315	2012000019	EXTENSION RESEAU ASSAINISSEMENT		21/12/2012		60 000,00
2315	2012000014	REPLACEMENT SYPHON EAU USEES RUE EMILE FUNEL	VEOLIA COMPAGNIE DES EAUX ET D	23/11/2012		1 121,41
2315	2012000016	RENOUVELLEMENT RESEAUX EAU USEES	SOTTAL TP MONTI SOLLIES	14/12/2012	12006	11 065,71
TOTAL						102 354,41

Désignation de l'établissement
ASSAINISSEMENT

Comptable assignataire

ARRETE A LA SOMME

DE Cent deux mille trois cent cinquante quatre euros et quatre cents

Signature

Par délégation du maire,
Danièle RAVINA,
Déléguée aux finances - Budget -
Commande publique

Regy Bellvo



24 JAN 2013



0 0 00 0000 000
0 0 0 0 0-0 -0
0 0 0 0 0000 0
0 0 0 0 0 000
00 00 0000 0 0
0000 0 0000 00 00 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0
00 000 00 00 00 000
0000 00 0000 0000 000 000
0 0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0 0
00 00 00000 0 0 0

0 0 00 0000 000
0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0

00 00 0000 0 0

0000 00 0000 00 00 0
0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0

00 000 00 00 00 000

0000 00 0000 0000 000 000
0 0 0 0 0 0 0 0
0 0 0 0 0 0 0 0
00 00 0000 0 0 0

30302 - ASST - SOLLIES PONT

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2011	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2012	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2012
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ASST - SOLLIES PONT					
Investissement	392 410,56	0,00	-350 061,75	0,00	42 348,81
Fonctionnement	623 626,65	0,00	117 664,70	0,00	741 291,35
Sous-Total	1 016 037,21	0,00	-232 397,05	0,00	783 640,16
TOTAL III	1 016 037,21	0,00	-232 397,05	0,00	783 640,16
TOTAL I + II + III	1 016 037,21	0,00	-232 397,05	0,00	783 640,16

